GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général
Direction des Affaires juridiques
AJAG 1-2

07.04.2023

Mention d'information RGPD

Demande de médaille d'honneur des chemins de fer

Notice

Le règlement général sur la protection des données pose un principe de transparence des informations vis-à-vis des personnes concernées par le traitement. Cette information relative au traitement doit être « *concise, transparente, compréhensible et aisément accessible, en des termes clairs et simples* » (art. 12).

Il convient donc de s'assurer de l'existence de cette information et de sa qualité, ces éléments pouvant être regroupés dans un document unique ou espace dédié du site internet.

Cette information est différente des mentions légales imposées par l'article 19 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

Le modèle présenté ci-dessous doit être adapté aux particularités du traitement, et l'information contenue doit être d'autant plus précise que le traitement est attentatoire aux libertés individuelles.

Nom et fonction de l'auteur du présent document

DUCREY Noémie – Stagiaire à la section chancellerie (SG/CAB/CHANC)

Information « RGPD » : Demande de médaille d'honneur des chemins de fer

Responsable de traitement

Le traitement de demande de médaille d'honneur des chemins de fer est mis en œuvre sous la responsabilité du directeur de cabinet du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT), du ministère de la Transition énergétique (MTE) et du Secrétariat d'Etat chargé de la Mer (SEMer).

Base légale et finalités

Le traitement est mis en œuvre pour les finalités suivantes :

- instruction des dossiers de demande pour la médaille d'honneur des chemins de fer (décret n° 53-549 du 5 juin 1953 modifié et arrêté du 9 novembre 1977, médailles d'honneur des chemins de fer) ;
- réalisation d'arrêtés et de listes portant nomination ou promotion des récipiendaires, à la médaille d'honneur des chemins de fer ;
- réalisation de diplômes pour les récipiendaires.

Ces traitements sont fondés sur la mission d'intérêt public dont est investi le ministère en application des articles 7-1 et 11 du décret n° 53-549 du 5 juin 1953 modifié. Le traitement de ces données est obligatoire pour permettre au ministère d'atteindre les objectifs poursuivis.

Catégories de données et sources

Afin d'atteindre la finalité d'instruction des dossiers, les données suivantes sont traitées :

- état civil des candidats ;
- données relatives à la vie professionnelle des candidats.

Afin d'atteindre la finalité de réalisation des arrêtés et de leurs listes annexées, les données suivantes sont traitées :

- état civil des candidats (seulement les noms, prénom, civilité) ;
- raison sociale des entreprises des candidats sélectionnés ;
- l'échelon retenu pour chaque récipiendaire.

Afin d'atteindre la finalité de réalisation des diplômes, les données suivantes sont traitées :

- état civil des candidats (seulement les nom, prénoms, civilité) ;
- l'échelon retenu pour chaque récipiendaire.

Ces données proviennent de Démarches simplifiées, au travers du dossier rempli par l'entreprise des candidats.

Personnes concernées et destinataires

Les personnes concernées par le traitement sont :

- les entreprises du domaine ferroviaire ;
- les particuliers proposant un candidat à la médaille d'honneur des chemins de fer ;
- les candidats à la médaille d'honneur des chemins de fer (personnes en lien avec le domaine des transports ferroviaires).

Les destinataires de ces données sont :

- la section chancellerie au cabinet du secrétaire général ;
- la Direction interministérielle du numérique par le biais de la plateforme « Démarches simplifiées » (sous-traitant pour la section chancellerie au cabinet du secrétaire général).

Durées de conservation

Les données sont conservées pour une durée de douze mois à compter de l'instruction du dossier de candidature. Elles sont ensuite supprimées, sauf pour les noms, prénom, civilité, raison sociale des entreprises des candidats sélectionnés et l'échelon retenu pour chaque récipiendaire, qui sont archivées pour être conservées pour une durée maximale de cinq ans.

Transfert(s) hors Union Européenne

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent traitement ne font pas l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne.

Exercice de vos droits

Si vous êtes concernée par le traitement de données à caractère personnel, vous pouvez exercer les droits suivants :

1. Droit d'accès
2. Droit de rectification
3. Droit à la limitation
4. Droit d'opposition

Pour toute information ou pour exercer vos droits en matière de protection des données personnelles, vous pouvez contacter le responsable de traitement à l'adresse suivante : chanc.cab.sg@developpement-durable.gouv.fr
Section chancellerie au cabinet du Secrétariat général des ministères Écologie Énergie Territoires Mer
La Grande Arche – Paroi Sud
92800 PUTEAUX

En cas d'absence de réponse dans le délai d'un mois ou si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée, vous pouvez également ouvrir une réclamation auprès de la CNIL.

Information « Cookies » : Démarches simplifiées

Le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT), le ministère de la Transition énergétique (MTE) et le Secrétariat d'Etat chargé de la Mer (SEMer) utilisent des cookies sur le site.

Un "cookie" est une suite d'informations, généralement de petite taille et identifié par un nom, qui peut être transmis à votre navigateur par un site web sur lequel vous vous connectez. Votre navigateur web le conservera pendant une certaine durée, et le renverra au serveur web chaque fois que vous vous y re-connecterez. Les cookies ont de multiples usages : ils peuvent servir à mémoriser votre identifiant client

auprès d'un site marchand, le contenu courant de votre panier d'achat, un identifiant permettant de tracer votre navigation pour des finalités statistiques ou publicitaires, etc.

Cookies strictement nécessaires au fonctionnement du site

Ces cookies permettent aux services principaux du site de fonctionne de manière optimale. Vous pouvez techniquement les bloquer en utilisant les paramètres de votre navigateur mais votre expérience sur le site risquerait d'être dégradée.

Cookies techniques

Nom du cookie	Finalité	Durée de vie
Cookie statistique	Suivi statistique des visites du site	25 mois maximum

Cookies de mesure d'audience

Nom du cookie	Finalité	Durée de conservation
Cookie de mesure d'audience	Mesure de l'audience du site	25 mois maximum

Démarches simplifiées utilise Matomo, un instrument configuré afin d'être en conformité avec la recommandation « Cookies » de la CNIL. Ainsi, certains outils de suivi d'audience configurés de manière à respecter la vie privée des utilisateurs sont exemptés d'autorisation préalable. Pour en savoir plus : https://www.demarches-simplifiees.fr/suivi.

Cookies soumis à votre consentement

Ces cookies permettent d'améliorer votre expérience sur le site, sans toutefois être strictement nécessaires à son fonctionnement optimal. Vous pouvez accepter ou refuser leur dépôt via le bandeau qui s'affiche lorsque vous entrez sur le site. Dans ce dernier cas, vous ne pourrez pas profiter des services qu'ils supportent.

Nom du cookie	Finalité	Durée de conservation
Cookie d'exclusion	Interdit l'enregistrement de vos visite par l'outil d'analyse web sur « Démarches simplifiées »	Jusqu'au nettoyage de vos cookies, la suppression du cookie d'exclusion, ou bien en cas de changement d'ordinateur et/ou de navigateur

Vous pouvez vous opposer à la mesure d'audience ou modifier vos choix ici :

https://www.demarches-simplifiees.fr/suivi